



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

**AVIS PUBLIC
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

QU'une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 21 décembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église;

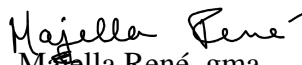
QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera :

1. Les prévisions budgétaires pour l'année 2022;
2. Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

Suivi de la séance régulière sur ajournement.

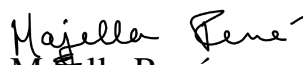
DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 7^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021


Majella René, gma
Dir. Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 7^E jour de décembre 2021 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre 2021.


Majella René, gma
Dir. générale et greffière-trésorière